



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven **Klein** (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 28 Sûreté et sécurité

1. À sa 11^e séance, le 5 juin 2023, le Comité a examiné le programme 28 (Sûreté et sécurité) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022) [A/78/6 (Sect. 34)].
2. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de son examen du programme.

Débat

3. Une délégation a exprimé son soutien résolu au Département de la sûreté et de la sécurité, qu'elle a qualifié de partenaire essentiel dans la fourniture de l'aide humanitaire, en particulier dans des environnements précaires. Il a été noté que l'insécurité et les conflits croissants auxquels le monde avait à faire face continuaient d'aggraver les besoins humanitaires et que de nombreuses personnes parmi les plus vulnérables sur la planète étaient en butte à de multiples facteurs de déstabilisation, notamment une augmentation sans précédent des flux migratoires liée aux changements climatiques et l'indifférence de certains acteurs à l'égard du droit international humanitaire. La délégation a salué les efforts déployés par le Département pour participer plus activement aux mécanismes de planification plus larges de l'Organisation, y compris ceux dirigés par des acteurs humanitaires, des organismes de développement et des opérations de paix. Elle a également félicité le Département pour ses efforts visant à améliorer ses systèmes de gestion de l'information et des connaissances et l'a encouragé à utiliser des systèmes publics et



transparents d'incidents liés aux risques en coopération avec des organisations régionales et non gouvernementales partenaires, ainsi qu'à adopter, en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des directives générales relatives à l'enregistrement des décès des membres du personnel dus à des actes de violence, le but étant d'assurer, avec les gouvernements des pays hôtes concernés, le suivi des affaires dans lesquelles des membres du personnel des Nations Unies ont été tués ou grièvement blessés à la suite d'infractions graves et d'actes de violence. D'aucuns se sont en outre félicités de la prise en compte, par le Département, des questions de genre dans un système de gestion de la sécurité tenant compte de la dimension de genre, ainsi que de la mise en œuvre d'une stratégie en matière de handicap pour favoriser et accroître la diversité, l'équité et l'inclusion.

4. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, la même délégation s'est déclarée préoccupée par l'aggravation des problèmes de sûreté et de sécurité touchant l'ensemble du personnel humanitaire, relatifs notamment à la hausse du nombre d'actes de violence entraînant la mort ou des blessures, ainsi qu'à l'intensification des actes d'intimidation et de harcèlement, autant de situations qui avaient été mises en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/77/362) portant sur la période allant de janvier 2021 à juin 2022. En particulier, celle-ci s'est inquiétée de la question de l'amélioration de la protection des travailleurs humanitaires recrutés sur le plan local, qui comptent pour la plus grande partie des victimes de décès, de blessures et d'enlèvements chez les travailleurs humanitaires, et a exhorté les Nations Unies à renforcer les mesures internes de protection contre les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par des membres du personnel des Nations Unies ou des travailleurs humanitaires contre d'autres agents humanitaires et demandé que les auteurs de ces faits soient tenus de répondre de leurs actes. À cette fin, elle a insisté sur la nécessité d'appuyer l'utilisation de tous les outils disponibles pour faire répondre de leurs actes, dans le respect du droit international, les auteurs d'attaques illégales contre le personnel médical et humanitaire. La délégation a en outre souligné que le maintien de la sécurité du personnel humanitaire et d'un accès humanitaire sans entrave était essentiel pour préserver la vie des personnes. On a fait valoir que le travail de longue haleine entrepris devait se poursuivre pour maintenir la question des crises humanitaires frappant l'Éthiopie, le Yémen, la République arabe syrienne et le Soudan du Sud à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Des questions ont été posées sur les améliorations, s'il en existait, en matière de diffusion de l'information et d'accessibilité auxquelles le Département avait procédé au cours de l'année écoulée pour faciliter la prise de décision fondée sur des données, ainsi que sur la mesure dans laquelle celui-ci s'était consacré à la planification des interventions d'urgence concernant les questions de sécurité non traditionnelles, telles que la cybersécurité, la militarisation de l'intelligence artificielle et la sécurité des données.

5. Une autre délégation a exprimé sa reconnaissance au Département pour le travail qu'il effectuait afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Celle-ci s'est félicitée du programme de formation visant à donner accès au personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à des services de soutien psychosocial et de renforcement de la résilience, au vu des cas de stress traumatique et des problèmes de santé mentale constatés dans le cadre du sous-programme 3. Cette délégation a estimé que les conditions de sécurité demeuraient complexes et imprévisibles et que plusieurs risques constants existaient, dont aucun ne pouvait être négligé. À cet égard, des éclaircissements ont été demandés sur ce qui avait motivé le Département à mentionner certains risques et pas d'autres, et sur les raisons pour lesquelles, dans l'exposé introductif et l'avant-propos du rapport [A/78/6 (Sect. 34)], il avait été fait référence aux changements climatiques,

ceux-ci n'étant qu'un des multiples facteurs affectant l'environnement de sécurité. On a fait valoir qu'il n'était pas approprié de mettre l'accent sur cet élément, qui n'était pas pertinent pour la discussion.

6. Plusieurs délégations ont remercié le Département pour la présentation du projet de plan-programme pour 2024 et salué les efforts que celui-ci déployait sans répit à des fins d'amélioration et de changement ainsi que pour découvrir de nouveaux moyens de renforcer la prestation de services, l'apprentissage par l'expérience et les activités menées dans l'ensemble du système des Nations Unies et, partant, assurer une approche plus cohérente. Certains ont par ailleurs salué le rôle important que jouait le Département en permettant aux entités des Nations Unies de mener à bien leurs programmes et activités au Siège de l'Organisation ainsi que sur le terrain et en assurant la sécurité de leur personnel dans des environnements opérationnels souvent complexes et difficiles. Le rôle de chef de file joué par le Département dans l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de politiques et de mesures dans l'ensemble des organismes des Nations Unies a été relevé, et l'on a souligné qu'il était essentiel d'accroître la cohérence entre les services et les approches à l'échelle du système pour ce qui était des questions de sûreté et de sécurité. S'agissant des deux évaluations prévues pour 2024, telles que mentionnées au paragraphe 34.19 du rapport, on a demandé au Département comment l'objectif de ces évaluations serait déterminé et quelles étaient les mesures qui seraient prises pour veiller à ce que celles-ci contribuent à l'amélioration continue de l'exécution de son mandat. En ce qui concerne le paragraphe 34.5 du rapport, des informations supplémentaires ont été demandées au sujet des avantages devant découler pour le Département du regroupement des fonctions relatives aux politiques et aux partenariats dans la Division des partenariats et de l'appui spécialisé qu'il était proposé de créer. Une délégation a par ailleurs demandé des informations d'ordre général sur les avantages que présenterait la gestion des partenariats dans cette division.

7. Une délégation a salué les efforts entrepris par le Département pour qu'il soit tenu compte des questions de genre à l'appui d'une approche de la gestion de la sécurité et des opérations de sécurité soucieuses de ces enjeux, ainsi que pour veiller à la prise en compte des personnes handicapées lors de l'élaboration des plans et stratégies. En ce qui concerne le point 34.34 c) du rapport, relatif à la stratégie ayant trait au sous-programme 2 (Opérations sur le terrain), la même délégation a demandé ce qui était envisagé par le Secrétaire général adjoint en cas de déploiement rapide. Des informations ont également été réclamées sur la capacité du Secrétariat à trouver du personnel et sur la possibilité de recruter du personnel local.

Conclusions et recommandations

8. **Le Comité a salué le travail important réalisé par le Département de la sûreté et de la sécurité pour assurer la direction, le soutien opérationnel et la supervision du système de gestion de la sécurité des Nations Unies afin de garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et d'appuyer la mise en œuvre des mandats, programmes et opérations des Nations Unies compte tenu de la complexité croissante des conditions de sécurité dans le monde.**

9. **Le Comité a pris note des efforts déployés par le Département pour améliorer la diffusion de l'information et l'efficacité de la procédure de gestion des risques de sécurité et pour se doter de renforts de sécurité mobilisables efficaces et adéquats.**

10. **Le Comité s'est félicité du déploiement rapide d'experts de la gestion des crises et de renforts en réponse à de multiples crises lorsque les capacités n'étaient pas disponibles ou qu'elles étaient insuffisantes.**

11. Le Comité a félicité le Département des efforts que celui-ci avait déployés pour tenir systématiquement compte de la question du handicap dans ses activités et dispositifs, notamment de son plan visant à améliorer l'accessibilité des locaux pour les personnes en situation de handicap.

12. Le Comité a souligné l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité du Secrétariat et la nécessité de renforcer la gestion des risques, le dispositif de contrôle interne, la gestion axée sur les résultats et la transparence. Il a également insisté sur le fait qu'il importait que le Département dispose d'un système d'audit, d'enquête et d'évaluation fiable. Il a rappelé la résolution 67/253, dans laquelle l'Assemblée générale s'était félicitée des progrès accomplis dans la mise en place du dispositif de gestion des risques, et recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général de rendre compte de l'application qui en était faite dans les prochains plans-programmes du Département.

13. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 28 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024, sous réserve des modifications suivantes :

Orientations générales

Paragraphe 34.2

Remplacer le texte existant par le texte suivant :

Les conditions de sécurité dans lesquelles les entités des Nations Unies interviennent restent très complexes et imprévisibles. Cela est dû à de multiples facteurs, notamment les guerres, les conflits, les troubles civils et la criminalité ainsi que l'élargissement du champ d'action et des capacités des groupes armés non étatiques, qui exploitent les attentes déçues des populations, l'indifférence de certains acteurs à l'égard du droit international humanitaire et l'augmentation sans précédent des flux migratoires liée aux changements climatiques, interagissant, dans certains contextes, avec des facteurs sociaux, politiques et économiques, dans les lieux où les entités sont appelées à s'acquitter de leurs mandats.

Paragraphe 34.4

Dans la troisième phrase, insérer « divers obstacles économiques, notamment » avant « la hausse de l'inflation au niveau mondial ».